De la réforme des asiles d'aliénés / par J. Parigot.

Contributors

Parigot, J.

Publication/Creation

Bruxelles: La Revue trimestrielle, 1860.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/mv5uvbew

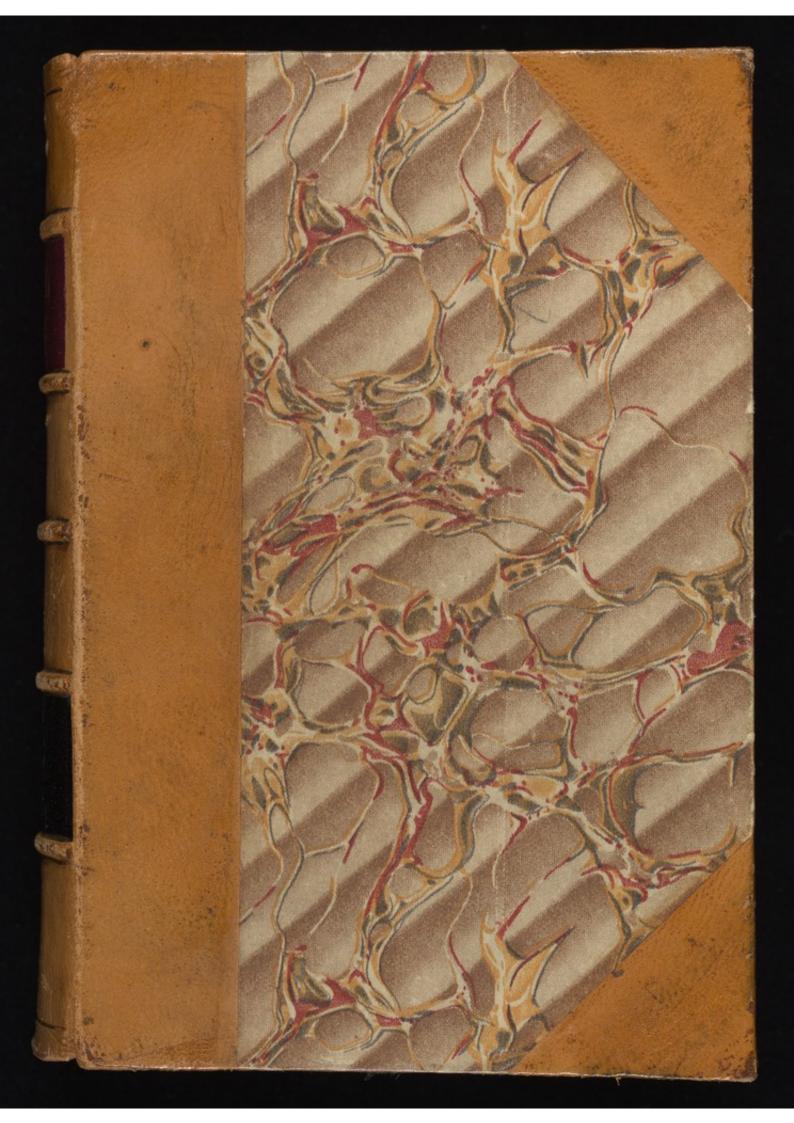
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org



DES

ASILES D'ALIÉNÉS,

PAR

LE DOCTEUR J. PARIGOT.

gheed.

Nous aimerions voir l'expérience reproduire intégralement le système belge de traiter la folie.

Quarterly-Review, 1857.

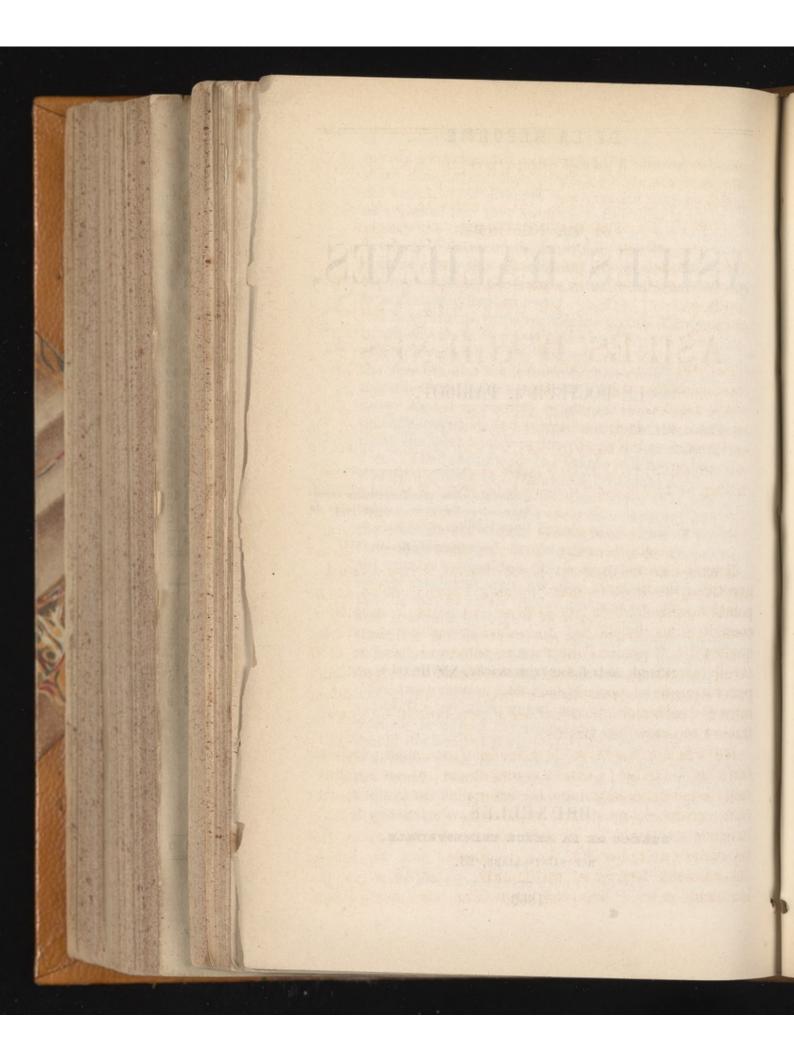
(Extrait de la Revue trimestrielle, XXVIIe vol.)

BRUXELLES,

BUREAU DE LA REVUE TRIMESTRIELLE,

RUE SAINT-LAZARE, 25.

1860.



DE LA RÉFORME

DES

ASILES D'ALIÉNÉS.

Nous aimerions voir l'expérience reproduire intégralement le système belge de traiter la folie.

Quarterly-Review, 1857.

Il existe en ce moment parmi les médecins aliénistes une très-grande différence d'opinion relativement à deux points essentiels de la psychiatrie; ces points consistent à connaître les conditions les plus favorables dans lesquelles il faut placer l'aliéné pour pouvoir le guérir, et à savoir comment, dans l'avenir, la bienfaisance publique pourvoira au traitement des aliénés, s'il faut nécessairement les enfermer tous dans des locaux préparés à grands frais et toujours insuffisants.

Il y a là une question de réforme d'autant plus importante qu'elle exige, à divers points de vue, une rénovation complète de nos idées sur le traitement de la folie. En effet, jusqu'ici, on doit le confesser, nous avons eu la barbarie de punir les aliénés comme des coupables, de les exclure de la société, de les assimiler dans nos lois à des animaux féroces et malfaisants, et, en définitive, de les abandonner à leur sort. Que faire pour amener une révolution dans nos sentiments? Seule, la civilisation des mœurs pourra un jour apporter remède à un déni de justice patent depuis des siècles; il est donc à espérer que notre aveuglement cessera d'une manière ou d'une autre sur ce point de l'histoire morale de l'humanité.

Ce n'est pas tout que d'améliorer des locaux, de veiller à l'hygiène et de rendre le sort des aliénés plus supportable, il faut guérir le plus vite possible les curables, comme le veut le père de la médecine, et ne pas faire

souffrir inutilement les incurables.

Malheureusement, de l'état actuel des choses procèdent de grandes difficultés qui vont en s'accumulant tous les jours, car, en même temps que l'accroissement d'une population misérable et ignorante multiplie les maladies mentales, il arrive que partout des capitaux considérables sont employés et immobilisés dans la spéculation publique ou privée ayant pour objet d'héberger et de garder les aliénés.

Faudra-t-il attendre que l'excès de misère et notre

incurie viennent enfin ouvrir les yeux du public?

Depuis plus de cinquante ans, les pays les plus avancés, en ce qu'on pourrait appeler une civilisation plastique (celle qui a la puissance de former et de fabriquer, avant-courrière d'une autre civilisation qui s'appliquera probablement à développer la science de l'humanité), ont créé en Europe et en Amérique des asiles très-vastes, et quel-quefois si gigantesques que l'imagination s'effraye lors-qu'on les contemple. — « Quelle terrible maladie! Quelle puissance de répression ne faut-il pas employer pour nous protéger! Que de malheureux ces constructions monstrueuses ne doivent-elles pas contenir! » Telles sont les paroles qui nous échappent involontairement à cette vue.

Le degré de puissance industrielle auquel nous sommes arrivés nous permet, à la vérité, de cacher des malades; mais il y a loin encore de là à la faculté de prévenir le mal et de le guérir. Si la société cherchait sincèrement de nos jours à diriger l'éducation publique vers son but humanitaire, il est incontestable que la folie sévirait beaucoup moins. Il ne nous appartient pas de discuter ici ce qui arrête le pouvoir social, mais considérant le mal qu'il laisse faire, nous dirons qu'en recourant à de simples palliatifs pour rendre l'effet de son abandon moins pernicieux, il nous prépare des difficultés que la science prévoit sans posséder les moyens de les combattre avec succès.

Aujourd'hui on veut construire des asiles partout; l'architecture semble nous tenir lieu de panacée; chaque province en Belgique, chaque comté en Angleterre, chaque département en France, devrait, dit-on, posséder cette preuve de notre sollicitude. Des médecins en réputation et des administrateurs haut placés recommandent cette mesure. Cela se conçoit. Habitués à des fonctions magistrales, ces hommes, fort honorables, ne trouvent rien de plus efficace pour parer à toute éventualité, et leur horizon ne paraît pas dépasser l'idée de posséder de grands asiles pour y étreindre la folie. Mais, comme nous avons déjà des hospices pour toutes les infirmités corporelles, et qu'on ne pourrait cloîtrer tous les hommes dont l'esprit est plus ou moins malade, sans que l'encombrement compromît à la fois la santé publique et les moyens de secours, la question de la réforme des asiles s'est mise d'elle-même à l'ordre du jour et attend une solution satisfaisante.

Depuis plus de trente ans, deux médecins renommés, MM. Esquirol et Moreau (de Tours), convaincus de la nécessité de continuer la réforme commencée, proposèrent, à diverses époques, des mesures dont ils avaient compris la possibilité d'exécution en examinant ce qui se passe dans un village belge, dans une localité perdue pour ainsi dire au milieu des steppes campinoises de la province d'Anvers. Depuis lors, l'organisation de cette colonie toute spéciale ayant été étudiée de plus près, on a prétendu qu'en imitant les paysans de Gheel, on arriverait à des résultats inespérés, à celui d'accélérer les guérisons et d'en augmenter le nombre, à ceux de diminuer les

dépenses, d'enlever à la folie l'espèce de dégoût ou de réprobation qu'elle excite le plus souvent, et d'obtenir une double action de bienfaisance et de moralisation mutuelle entre les malades et ceux qui les soignent.

Si tout cela est possible, pourquoi hésite-t-on encore à former dans tous les pays de pareilles institutions?

A ce sujet nous dirons franchement notre pensée.

D'abord il est des établissements, tenus par des hommes de haut savoir et de haute probité, qui, vu le petit nombre de malades qu'ils admettent, peuvent être considérés comme ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre; la science la plus consommée, les soins les plus assidus. des maisons de ville et de campagne, une domesticité convenable et suffisante, et, par-dessus tout, la vie de famille, voilà ce que les directeurs peuvent donner en échange d'honoraires en rapport avec leur réputation et la fortune de leurs clients. Naturellement ces hommes distingués, accomplissant leurs devoirs envers l'humanité, n'ont aucune raison pour renoncer à leur système. D'autres médecins, également recommandables par leur science et leur zèle, placés à la tête devastes établissements publics ou privés, lesquels sont bien tenus et administrés honorablement, défendent, très-naturellement aussi, leur foyer domestique, l'asile qui est, en quelque sorte, leur patrimoine, puisque le plus souvent il leur a été transmis par leur père. Puis il serait impossible d'exiger que tous les hommes fussent également appelés ou disposés au dévouement, au sacrifice, à l'abnégation personnelle. Enfin arrive, sous les auspices ou à l'ombre des hommes consciencieux dont nous venons de parler, la masse des spéculateurs, des trafiquants de la folie, qu', dans les pays où il y a des lois protectrices des aliénés, ne font que strictement ce qu'il faut pour échapper au blâme, mais qui, partout ailleurs, dans certaines occasions favorables, ne cherchent qu'à retenir captifs des malheureux dont les parents dénaturés désirent se débarrasser pour des motifs honteux.

Certes dans cet abandon et ce mépris des aliénés, il y a des nuances et des gradations à reconnaître; l'aliéné n'est plus battu ni injurié, on lui donne tout ce qui est indispensable, et quelquefois on éblouit les passants par le bruit de la musique, des airs de danse, des fêtes, des régals. Qu'on aille au fond des choses sans se laisser prendre aux apparences, et l'on y trouvera très-souvent l'esprit de concurrence, le désir de rendre l'aspect d'une prison moins désagréable. Quant au but de guérir, il n'y est pour rien, sinon pour peu de chose. En présence de maux aussi invétérés, en présence des abus qui les maintiennent, on comprend que la réforme peut encore se faire attendre; mais aussi, on est certain que si l'on sonde le mal, la victoire finira par appartenir à cette réforme. Le mal est tellement affreux qu'il suffit d'une volonté ferme pour le dévoiler aux yeux de tous.

Il y a donc deux obstacles principaux à renverser : les intérêts particuliers coalisés contre le bien public, et l'indifférence générale de l'opinion pour une maladie qui attaque bien des hommes distingués dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, les hommes dont la sensibilité est trop développée, et ceux qui ont apporté le fatal principe en naissant. Ne méritent-ils donc pas toute notre pitié? et d'ailleurs, qui sait? nous sommes peut-être nous-mêmes menacés d'être un jour l'objet de soins

semblables.

C'est au milieu de ces circonstances que des opinions opposées se sont donc formées sur un principe médicopsychiatrique; les uns voudraient réformer les asiles publics en les transformant en colonies à air libre, ou les modifier de manière à réunir les avantages d'un asile à ceux d'une colonie, tandis que les autres pensent pouvoir s'en tenir à des améliorations purement locales. Ce dernier système, celui qui est en vogue, consiste à enfermer le malade et, suivant le cas, à le déposer dans une cellule grillée ou dans l'une des sections : il est bien rare et bien exceptionnel qu'on le laisse sortir sous la sur-

veillance d'un gardien. Cette méthode, soi-disant curative, est basée sur la contrainte matérielle et morale, et des hommes très-estimés la conseillent encore; on force un aliéné de vivre dans un monde spécial, assez semblable à celui des couvents; aussi ces asiles, dans les pays catholiques, sont-ils le plus souvent dirigés par des corporations religieuses qui en ont obtenu l'entreprise. Or, dans ce système, l'idée mercantile, fût-elle placée au second plan, doit néanmoins être satisfaite, et dès lors l'accumulation des malades est un obstacle à un bon traitement; mais, malheureusement, le mépris de la science et l'intérêt personnel conduisent insensiblement à un résultat plus funeste. Comment espérer qu'un médecin à qui l'on refuse les moyens pécuniaires ou le temps nécessaire à de profondes études, soutienne une lutte inégale? D'ailleurs, des administrateurs, des gouverneurs de provinces et même des ministres sont quelquefois persuadés qu'on ne doit rien attendre de la médecine psychiatrique. Parmi tous ces hommes puissants, ceux qui appartiennent ou sont dévoués au clergé pensent que la médication morale n'est qu'une dépendance du culte : dans ce cas, l'habit religieux doit être naturellement le meilleur remède. Enfin, généralement on considère comme une bonne affaire d'obtenir d'un médecin quelconque qu'il soigne des centaines d'aliénés pour peu de chose; on veut un prête-nom à bon marché. Il est évident que dans ce système, sauf les exceptions dont nous avons parlé, les asiles sont très-bien fournis et les guérisons très-rares.

Le système de la réforme se propose au contraire un traitement médical complet, c'est-à-dire qu'il embrasse tous les moyens moraux et physiques qui s'adressent à notre double nature. Son but unique est le renvoi du malade dans sa famille pour cause de guérison. Ce but exige d'abord le dévouement d'un médecin capable, car celui-ci ne considérera jamais ses malades comme des incurables qu'on peut abandonner à la nature ; il étudiera et combattra dans leur intérêt jusqu'au dernier moment ; rien

ne lui est indifférent; aussi toutes les circonstances ordinaires aux asiles sont-elles changées. Pour éviter une multitude de complications et de causes d'aggravation, on veut de l'espace au grand air, on permet à chaque malade l'usage d'une sorte de liberté personnelle, et pour cela il est placé au milieu d'une société spéciale, créée pour lui; les soins des domestiques sont remplacés par ceux d'une famille qui a mission de rendre inoffensif un homme sinon furieux, toutefois privé de la conscience de ses actes. C'est, pour ainsi dire, par un tour de force moral, aux yeux de ceux qui ne croient qu'à la matière, que ce système commence une médication de l'homme frappé par en haut, comme le disait lord Byson. Oser dire, au risque de sa vie, à un insensé : « Sois libre et comprends le sentiment qui m'anime! » n'est-ce pas ressembler à Alexandre de Macédoine lorsqu'il accepta le breuvage de son médecin Philippe avant de lui faire connaître ce dont on l'accusait? Eh bien, les malheureux aliénés ne sont, dans l'immense majorité des cas, pas plus coupables de mauvaises intentions que le médecin d'Arcananie, et nos Alexandres en Belgique sont de pauvres paysans!

S'il a pour effet de guérir, peu importe comment se nomme le système; d'ailleurs il doit pouvoir s'accommoder à des pays ayant un autre climat et d'autres mœurs ; mais, comme il se pratique à la campagne et sous l'influence de la liberté, il a été désigné par le nom de traitement à air libre. Il peut être mis en usage par une ou plusieurs familles à la fois, par un village, par une colonie : cela ne change nullement son caractère spécial. Tout doit s'obtenir par la douceur et non par intimidation ou violence, rien ne doit opprimer l'individualité du malade : ce ressort de la vie intellectuelle étant brisé, entraînerait la perte de l'être humain. Il faut enfin les conditions morales et physiques que demande la science. Personne n'ignore que les efforts de l'homme de l'art doivent être immenses pour vaincre le mal : pourquoi donc augmenter les difficultés? Que de travail pour trouver l'origine et le siége du désordre, en prévoir les phases et déterminer la médication! que de temps et de patience employés dans ces examens du malade, mais aussi quelle satisfaction quand on obtient un heureux résultat!

Si par hasard on nous demandait où ce système est complétement adopté, nous serions forcé de dire que la colonie gheeloise approche de cet idéal sans toutefois l'atteindre encore, mais qu'il est à espérer qu'avec le concours de son médecin en chef actuel, les améliorations commencées il y a plus de dix ans seront poursuivies avec succès. Déjà le docteur Bulckens a donné des preuves de savoir et de dévouement : qu'il continue sa tâche et il aura bien mérité du pays! Enfin il nous paraît que la question de la réforme est tellement urgente, que l'opinion publique doit être aussi consultée à ce sujet. Res sua agitur : le problème a son côté pratique, et l'on peut juger, par exemple, quel système est le plus simple, le moins douloureux, et quel est celui qui guérit le plus vite.

Dans les éclaircissements que ce travail offrira nous mettrons toute l'impartialité possible; quoiqu'il soit publié en faveur de la réforme, et doive le jour à une polémique qui nous est faite en Allemagne et en Angleterre, nous n'avons été mû que par l'intérêt seul de la vérité.

de arche de la lancole de la constitución de

D'après ce qui a été dit plus haut, il est aisé de prévoir que les médecins partisans de la contrainte, soutiendront qu'une maison dans laquelle la vie est soumise à une règle, à une discipline de tous les instants, devient en quelque sorte un instrument de guérison, et ils s'empresseront d'ajouter que, suivant le célèbre Esquirol, c'est l'agent thérapeutique le plus puissant entre les mains d'un médecin habile. Il serait facile de réfuter cette assertion

dans ce qu'elle a d'absolu et de général, mais il suffit de dire qu'elle procède moins d'une théorie scientifique que de l'idée de perfection qu'on est habitué d'attacher à la vie conventuelle et religieuse; les prêtres séculiers non astreints à cette vie, sont à ce point de vue des irréguliers. Donc, pour bien des gens, la vie monastique conduit à la perfection; ils pensent dès lors que les passions, sources uniques de la folie suivant eux, seront plus facilement combattues

dans des espèces de cloîtres.

Il est vrai que, pour certaines existences, cette règle peut avoir des effets très-marqués; mais on oublie aussi ce que doivent produire sur un malade et son enlèvement du milieu de sa famille, et la reclusion. Il n'y aurait rien d'étonnant, toutefois, qu'un médecin habile en thérapeutique mentale, comme l'entend Esquirol, sût profiter de cette commotion morale pour instituer le traitement rationnel auguel le plus souvent le malade ou sa famille s'étaient refusés. Mais ce n'est pas à cela que songent, pour les besoins de leur cause, les avocats de la contrainte. S'attachant à la lettre de l'aphorisme en question, ils prétendent que les murailles mêmes d'une maison de santé peuvent avoir une action thérapeutique mystérieuse, et ils vont jusqu'à dire, comme on l'a fait dernièrement encore au sujet d'un concours d'architecture pour le plan d'un asile près de Madrid 1, que les méthodes curatives sont intimement liées aux dispositions architecturales, à tel point qu'on parviendrait plus sûrement à construire un bon manicome en étudiant les premières qu'en perfectionnant les secondes. Mais c'est vouloir que les distributions matérielles de l'asile aient quelque rapport secret avec les maladies de l'esprit; c'est passer de l'organologie phrénologique à une absurdité plus grande encore, par l'application de cette classification aux divisions et subdivisions de quartiers de fous; ainsi il y aurait les malades des sections intellectuelles, ceux des protubérances senti-

¹ Des asiles d'aliénés en Espagne, Paris, 1859.

mentales, ceux des bosses instinctives, etc. De là procède le sophisme, qu'un classement peut aider au traitement de la folie. Il n'en est rien : ce classement sert tout au plus à rendre la vie possible entre détenus, et voilà tout ; l'aliéniste digne de ce nom ne compte que bien rarement, comme moyen thérapeutique, sur l'ennui et la douleur de

vivre toujours entre quatre murs.

Des milliers de plans ont été produits pour réaliser cette bienheureuse classification dont les conservateurs vantent tant les effets : tous les asiles de l'Europe ont été parcourus et étudiés par une foule d'aliénistes voyageant pour en chercher la trace et en comprendre le sens thérapeutique au milieu de toutes les combinaisons possibles de droites et de courbes : peine perdue! ce rapport de la

brique et de la pensée n'a pu être trouvé.

La psychiatrie n'attend que bien peu de chose d'un classement quelconque. L'administration a raison de diviser ses pensionnaires en payants et indigents, en turbulents, demi-turbulents, idiots et malpropres, mais cela n'a rien de commun avec la thérapeutique; et d'ailleurs la douleur phsychique n'a point de colonnes réservées dans des registres administratifs, le médecin seul peut en apprécier la source, la valeur et le remède. Au point de vue de l'ordre des asiles, pourvu qu'un médecin parcoure deux fois par jour des salles ou des préaux où sont enfermés deux à trois cents malheureux, on appelle cela avoir tout fait pour obtenir la guérison et le bonheur de ces tristes prisonniers.

Le moment approche où de pareilles hypocrisies seront abandonnées; on finira par comprendre qu'un certain isolement ne doit pas être confondu avec l'emprisonnement. Certes il faut isoler le malade des circonstances qui ont amené ou vu naître la folie, mais il est parfaitement clair que cet avantage est obtenu aussi facilement si on déplace le malade que si on l'enferme. Dans le système à air libre, le malade prend plus facilement le change sur les raisons qui l'ont momentanément séparé de ses parents,

il accepte les prétextes qu'on invente à ce sujet et le chef de la famille où il sera placé le traitant bien, l'effet salutaire de l'isolement est obtenu sans violence et surtout sans

risque d'exalter un esprit qui a besoin de repos.

Les partisans de la contrainte ont essayé à diverses reprises de faire croire que la liberté personnelle est nui-sible aux aliénés, en même temps que fatale à ceux qui les entourent; selon eux, les conditions qui la permettent entraînent à trop de périls et à trop d'abus, et il est à souhaiter que l'unique colonie qui en donne l'exemple dispa-

raisse le plus tôt possible.

Heureusement ces insinuations ne sont nullement fondées, et la raison en est facile à découvrir, car la plus petite des causes que l'on considère comme malfaisante, ayant pu agir pendant plusieurs siècles, aurait détruit de fond en comble l'établissement de Gheel que nous trouvons au contraire très-florissant. Le système est bon, et ce qui le prouve, c'est que malgré des défauts inhérents à une colonie fondée par la commisération spontanée de paysans, lesquels plus tard, à cause de leur ignorance, furent eux-mêmes l'objet de spéculations de tout genre, cette méthode de recevoir chez soi des malades pour une somme modique a été avantageuse à toutes les parties contractantes. Gheel enfin a même su résister à certaines améliorations qui ont fait diminuer le nombre de ses pensionnaires. De 1,000 aliénés, le chiffre est aujourd'hui descendu à 750, à la suite du règlement qui lui fut imposé par l'État; la colonie perdit les aliénés qu'on supposait pouvoir être suicides, homicides ou dangereux à différents titres. Toutes ces catégories furent envoyées dans des asiles fermés tenus par des religieux, et nous pouvons dire que ce transfert n'eut lieu qu'au grand chagrin et au grand détriment des malades.

Il est un côté de l'esprit humain que l'on ne doit point perdre de vue lorsqu'on s'occupe des maladies mentales dans le dessein de les guérir : c'est celui de son *activité*, qui exige à la fois la diversion des pensées loin de toute

excitation morbide et le mouvement musculaire. Si une cause quelconque de folie prolonge son action, les conditions organiques du cerveau peuvent altérer plus profondément les fonctions de celui-ci et produire leur affaiblisment. Or, les partisans de la réforme prétendent qu'à ce point de vue l'isolement du monde actif est nuisible, et les exemples sont faciles à trouver dans les préaux des asiles. L'excitation que fournit la vie des champs est par sa nature fort modérée; elle sera sinon tempérante, au moins sans effet nuisible sur l'exaltation maniaque, et suffisamment excitante cependant pour entretenir sans fatigue le jeu de toutes les facultés. L'encellulement d'un agité augmente presque toujours la maladie; toute diversion est empêchée; le médecin entreprend une espèce de lutte avec son prisonnier, et, dans les constructions les plus à la mode, il s'est réservé une galerie d'où il peut tout observer sans danger. Contenu par une camisole de force ou attaché soit à quelque banc, soit dans son lit, le malade qui a besoin de se mouvoir pour apaiser son mal est soumis, par cette immobilité forcée, à la plus atroce des tortures; enfin, enfermé avec ses pairs, le contact de la folie (nous le prouverons) ajoute de nouvelles angoisses à sa position déjà si malheureuse. Dans tous ces cas les aliénés ne peuvent que perdre rapidement le temps favorable à la guérison et tomber dans une chronicité irremédiable. Voilà, d'après notre manière de voir, l'une des causes les plus actives de l'encombrement des asiles : la civilisation qu'on a tant attaquée, n'y est certes pour rien.

Jusqu'ici nous avons exposé les arguments extrêmes des deux partis; actuellement il faut produire l'opinion d'hommes qui peuvent être considérés comme des éclectiques en psychiatrie. Ceux-ci posent en principe que l'application d'un système quelconque dépend de la nature de chacune des maladies; ainsi, ils disent qu'il faut bien se résoudre à contraindre mécaniquement des furieux, des mélancoliques à sentiments pervertis, des idiots à tendances criminelles ou honteuses, etc., etc.;

d'un autre côté, s'ils admettent l'encellulement, ils ne le permettent que pour un temps fort court; enfin ils conviennent que la contrainte, soit mécanique, soit morale, avilit toujours le malade même à ses propres yeux et qu'il faut rarement y recourir. L'espace nous manque pour examiner une à une toutes ces propositions, le lecteur les appréciera en se rappelant toutefois que, dans les champs, la folie est sans réactions internes ou externes, et que l'affection véritable d'un bon nourricier fait appel à nos meilleurs sentiments.

C'est probablement à la répugnance des moyens violents que nous devons le système anglais de la non-contrainte qui exclut aussi toute espèce de brutalités, de violences, de liens, de camisoles de force, de fauteuils giratoires ou d'autres engins de tortures. Tout cela est remplacé par de bons soins, une grande surveillance, et enfin, comme dernière raison, par l'encellulement dans

une chambre matelassée et privée de lumière.

L'application de ce système est toujours un peu difficile dans un asile clôturé; on peut dire cependant qu'il a réussi à Hanwell, asile anglais contenant mille reclus, puis dans d'autres localités encore; enfin le même système a été adopté à Meerenberg, près de Haarlem, en Hollande, où il est mis en pratique avec avantage. La noncontrainte n'est possible que sous une direction des plus paternelles; toutefois, dans un asile, la famille est trop grande, ses membres sont trop inoccupés; il faut bien, dans une telle direction, compter avec le nombre et passer sur beaucoup d'inconvénients. Cette méthode exige naturellement, de la part des servants et des surveillants, une intelligence peu commune des caractères de la folie et des actions qui s'y rapportent; ils doivent avoir une très-grande prudence pour prévoir et pour éloigner des catastrophes imminentes à chaque instant. Certains d'entre eux ont expié leur témérité ou leur négligence au milieu d'aliénés retenus malgréleurs réclamations et quelquefois atteints de perversion de la volonté ou des sentiments. Il y a dans ce système une sorte de contradiction à mettre des gens en liberté dans un espace rétréci où ils sont retenus contre leur gré.

Suivant nous, la non-contrainte est, dans l'ancien système, la négation d'un mal physique, comme l'indique son nom, sans toutefois qu'elle donne satisfaction à nos instincts les plus élevés; dans une famille et sans entraves, elle devient l'affirmation d'un bien-être moral, qui enlève à la folie tous les symptômes alarmants et la réduit à sa plus

simple expression.

De la non-contrainte, les Anglais ont encore fait un pas de plus vers l'air libre : c'est le cottage system qui forme entre les deux le point de transition. Le malade est placé dans une chaumière ou villa dépendante d'un asile; pour définir cette méthode, il faut dire que c'est l'air libre, moins la vie de famille et l'organisation médicale d'une colonie. En Angleterre, les critiques n'ont pas manqué lorsqu'on eut remarqué que ce système consistait à isoler un malade avec un ou plusieurs gardiens et que les soins médicaux n'étaient pas réguliers. Il était facile de voir combien cet état de choses pouvait nuire au malade. Dans le système à air libre, il y a la vie de famille qui garantit le bien-être et les soins nécessaires à la cure de la folie. Toujours est-il évident que la réforme n'a plus qu'un pas à faire pour s'établir dans un pays où le sens pratique des choses est éminemment développé; déjà la Quarterly-Review a émis le vœu de voir établir dans son pays une colonie à l'instar de celle de Gheel.

H

Mû par un sentiment très-louable, un des savants les plus distingués de l'Allemagne, M. le docteur Roller, médecin en chef de l'asile d'Ilenau, dans le grand-duché de Baden, a proposé dernièrement une modification du système à air libre. Dans raticle du journal Allgemein

Zeitschrifft für Psychiatrie et à l'occasion d'une revue bibliographique d'un mémoire sur Gheel, par M. Duval, de Paris, inséré dans la Revue des Deux-Mondes, il reconnaît que l'existence d'une colonie libre, datant de plusieurs siècles, contient en soi la preuve de sa raison d'être; ainsi il est clair qu'un grand nombre d'aliénés réunis dans un village n'ont pas besoin d'asile clos, que les malades sont plus capables de jouir de liberté que bien des gens ne le pensent, et, enfin, qu'ils peuvent vivre en famille sans danger. M. Roller se demande si cet exemple doit être perdu? Pourquoi, dit-il, ne pas l'appliquer à la solution du problème que l'accroissement de la population impose à l'assistance publique?

D'après le plan de M. Roller, les incurables placés dans les environs d'un asile permettraient au moins l'admission des cas récents, et ces derniers pourraient alors recevoir les soins indispensables à leur cure pendant la période où cette cure peut s'effectuer. En effet, il n'existe pas de mal plus funeste (l'Angleterre et l'Allemagne s'en plaignent) que l'encombrement dans un hôpital ou dans un hospice. En ce cas l'établissement de colonies devient une nécessité, et que l'asile soit un centre thérapeutique, tout le monde l'approuvera : le nom ne fait rien à la chose et la

méthode proposée est parfaitement acceptable.

Si M. Roller avait visité Gheel, et ne se fût pas contenté de descriptions et de rapports, peut-être son jugement sur la valeur de cette colonie eût-il été meilleur. Ainsi cet homme distingué croit qu'il y a opposition d'idées et de faits dans les mots de liberté et de chaînes; il pense que l'assassinat de personnes inoffensives et la grossesse de femmes aliénées forment un triste revers de médaille, en même temps qu'ils ne démontrent pas l'excellence du principe de liberté pour les aliénés.

Il est des hommes dont l'opinion est trop considérable pour qu'on ne cherche point à la redresser lorsqu'elle se base sur des faits mal appréciés; nous croyons donc, en faveur de Gheel et des colonies libres, devoir faire remarquer à M. Roller que si des défauts ont été signalés par nous-même au sujet de la colonie, c'était afin de faire cesser de ces abus qui s'attachent aux meilleures choses, et non pour critiquer un principe excellent; des faits tellement exceptionnels, qu'on pourrait ne pas en tenir compte, ne vont pas à entacher une population entière et à annihiler le bien qu'elle fait? Gheel existe depuis des siècles : y aurait-il exagération à prétendre que la colonie a recueilli quelques centaines de mille malades? Non, certainement; eh bien, jusqu'ici, la tradition rapporte deux crimes contre la vie des personnes. Est-ce que, par hasard, dans les asiles fermés, il ne s'en est jamais commis?

Nous sommes loin de dissimuler le dégoût que nous inspire le viol d'une aliénée, commis avec ou sans son consentement, il n'importe; c'est un crime. Mais, sur quatre ou cinq cents femmes, il y a des hystériques qui peuvent échapper à la surveillance, même dans un asile fermé, donc à plus forte raison dans une colonie; et à Gheel ce crime est certainement bien rare.

Quant aux fers, aux chaînes, aux entraves, il faudrait savoir ce que c'est, et alors bien des gens diraient que les mots sont plus effrayants que la chose elle-même. Il s'agit simplement d'un moyen d'empêcher une marche précipitée chez les déments et les maniaques agités qui pourraient se perdre dans les campagnes; par ce moyen, on est dispensé d'encelluler les agités. Une entrave consiste en une chaînette reliant deux espèces de bracelets de tôle recouverts de cuir que l'on attache à la partie inférieure de la jambe. Nous avons vingt fois interrogé des personnes guéries qui, étant à Gheel, avaient porté ces freins : toutes nous ont assuré qu'il est bien préférable d'avoir les mouvements restreints au milieu des champs que de porter la camisole de force dans une cellule. D'ailleurs, lorsqu'on voudra payer suffisamment un nourricier pour l'indemniser de la perte de son temps, il se constituera le gardien d'un agité, et les chaînettes disparaîtront tout à fait.

Pour ce qui concerne les évasions, elles sont en plus petit nombre à Gheel que dans les asiles clôturés : la statistique est là.

III

Il n'est guère besoin d'insister sur le côté financier de la question débattue entre les conservateurs des asiles et les partisans de la réforme, car une loi économique dit qu'il n'y a pas de traitement plus dispendieux que celui qui ne guérit pas.

Le public comme les administrations recherchent les établissements qui demandent le moins possible pour la pension des aliénés. On y paye peu, il est vrai, mais on y reste le plus souvent toute sa vie : où est l'économie? Nous avons calculé, par exemple, que pour 54 années d'existence dans un asile, une administration bienfaisante avait payé plus de 14,000 francs pour un seul aliéné. Malgré le bas prix de la pension la somme est considérable, et s'il s'agissait de savoir à combien revient une moyenne de trois à quatre cents aliénés, le total serait énorme.

La principale question en fait de finances a donc pour base le service médical et son efficacité; donnez-lui ce qu'il faut pour pouvoir être utile, récompensez comme il convient un homme qui doit se dévouer complétement à ses fonctions; organisez un état-major suffisant pour un certain nombre de malades, et, au bout de l'année, vous serez à même de juger par profits et pertes des services qu'il aura rendus. Certainement il faut prendre pour chef de ce service un homme dont la réputation est faite, mais il faut aussi l'entourer de jeunes travailleurs, afin qu'après lui il laisse une école. Cet homme éminent, s'il devient vieux, négligera forcément son service, et si l'on vient à le perdre, il serait fâcheux pour la science et pour le pays qu'il n'y eût personne capable de le remplacer ¹.

¹ Ceci était écrit avant la perte que le pays a faite dans la personne du célèbre Guislain.

On sait que les partisans de l'ancien système demandent des constructions monumentales; mais à quel prix? On immobilise des millions dans des briques et du mortier. Si l'établissement prospère, il faut l'agrandir encore : nouvelles difficultés. Un médecin aliéniste allemand proposait dernièrement de faire un établissement dont les divisions séparées dans la campagne formeraient des sortes de stations qu'un malade aurait à parcourir avant d'atteindre la fin de ses douleurs.

Enfin, la construction de ces palais tristement magnifiques, comme le dit *The Lancet*, a déjà coûté des milliards en Europe. Puis vient le classement qui exige une multiplicité de cours, de galeries, de portes et de fenêtres spéciales. Chacune de ces choses a donné l'occasion d'écrire de gros volumes où l'on discute quelle est la meilleure construction à l'effet de bien enfermer les malades. Comme on s'est montré ingénieux pour défier la malice, l'ennui et le désir de la liberté! Nous pouvons nous demander quel bénéfice l'humanité a retiré de tous ces capitaux. Le coût de toutes ces constructions a-t-il été compensé par les guérisons, ou bien ces palais ont-ils servi

de machines à perpétuer la folie?

On le voit, la réforme de ces abus serait doublement utile; elle rendrait des bras au travail et la santé aux travailleurs; et comme dans une colonie il ne faut pas de gardiens, peu ou fort peu d'écritures et point de population parasite, tout irait converger sans intermédiaire vers la cure et le bien-être du malade. Le travail dans l'intérieur d'un ménage est applicable même aux idiots à peu d'exceptions près; tous les autres aliénés s'occupent et récompensent la société en diminuant ainsi les frais qu'ils causent. Une infirmerie contenant principalement des bains, puis des salles spéciales à la chirurgie et à la médecine, une chapelle, et de petites fermes, servant à toute une population, n'atteindraient peut-être pas le prix de nos petites maisons de santé. Supposons un grand asile achevé : il peut recevoir 300 aliénés, mais, le nombre

étant au complet, s'il arrive quelque nouveau patient, dans quel embarras ne se trouve-t-on pas? Pour ce nouvel arrivant, c'est comme s'il n'y avait pas d'asile du tout, et il reste non secouru. Il n'en est pas de même pour une colonie : elle n'a point de limites, elle reçoit tout ce qui se présente; lorsque dans une famille il arrive un étranger qu'on doit loger, on se gêne un peu en attendant mieux. Gheel recevrait ainsi, sans grands frais extraordinaires, le double de sa population de malades.

Le coût des asiles principaux de l'Europe a été évalué de trois à cinq mille francs par pensionnaire. A ce compte une colonie de mille aliénés donnerait une économie de 200,000 francs par an, si l'on prenait un village dont

chaque ferme recevrait de 2 à 4 malades.

L'avantage réel des asiles sur les colonies consiste dans la possibilité d'y organiser un travail productif pour l'établissement; cela se voit dans beaucoup d'asiles. On y fabrique toutes sortes d'objets, et l'on y trouve des métiers placés dans de longs ateliers. Or, non-seulement on n'y achète que peu de chose, mais cela fait concurrence sur le marché public; puis, les divers services de la maison s'y partagent entre quelques malades, le reste est inoccupé. Ce travail a deux défauts au point de vue thérapeutique : il est forcé, et il ne se fait pas en plein air; de plus, certains services remplis, le travail est suspendu. D'un autre côté, l'aliéné ne reçoit quelquefois qu'une très-faible part du bénéfice; de là, à tort ou à raison, une source de plaintes et de récriminations nuisibles à tout le monde; on a vu des meurtres suivre ces contestations. Au contraire, dans une colonie le travail est consenti volontairement, et, par conséquent, bienfaisant; travaille qui veut et aux conditions qu'il fait à sa guise. Le nourricier, sa femme ou ses enfants sauront entraîner au travail mieux que ne peut le faire un surveillant chargé de l'exécution d'une discipline antipathique.

Généralement le prix de la journée est plus élevé dans les asiles situés au milieu des villes; la direction alors cherche à rétablir la balance par le travail qu'elle impose

dans une proportion plus grande aux reclus.

Quant aux riches, ils ne peuvent accepter le travail que fort difficilement, et de là une inaction qui leur est trèsnuisible. Enfermés dans une maison de santé, ils coûtent moins que s'ils étaient dans une colonie ou soignés par une famille spéciale, mais la chance de guérison est moindre aussi. Rien de plus triste et de plus pernicieux que de priver des gens habitués à toutes les distractions, de la liberté qui a formé l'élément principal de leur existence. Dans une colonie, les relations et même les distances sociales sont conservées. Le niveau de la maladie n'atteint point l'éducation ni la fortune, et, comme nous ne perdons jamais le sentiment intime de nous-mêmes, l'abaissement moral ne se fait point remarquer chez ces pensionnaires. Gheel en présente de nombreux exemples.

Toutefois il est malheureux que, dans l'intérêt des personnes possédant une certaine aisance et de celles qui sont riches, on n'ait point encore songé sérieusement à fonder sur le principe de l'association un établissement destiné à la cure de toutes les maladies. Combien de gens, pour divers motifs, ne peuvent se faire traiter chez eux convenablement! On est souvent éloigné des grands centres de population et sans secours, ou bien l'économie exige qu'on s'adresse à des hommes qui n'ont point acquis des connaissances spéciales. Le principe de l'association, qui a déjà résolu tant de difficultés, vient parfaitement ici répondre à un besoin. Une société pourrait offrir à un prix convenable toutes les conditions possibles de guérison. Ainsi, par exemple, la Belgique, par sa position, peut facilement réunir en quelques heures les sommités de la science, du pays, de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Supposons que tous les mois des consultations générales soient faites : y aurait-il un homme assez riche pour se procurer un moyen pareil d'étude et trèsprobablement de guérison de sa maladie? Quant à la folie, rien n'empêche que dans un pareil établissement, elle se

confonde avec les autres maladies, sans que personne puisse s'en apercevoir. Grâce à diverses propriétés, on pourrait offrir la vie de château dans un pays peu peuplé, les agréments de la ville près de Bruxelles et les bienfaits qu'offre le littoral de la mer, dont l'air pur et vivifiant est d'une si grande ressource, près d'Ostende ou Blankenberghe. Nous avons la conviction que les malades, quels qu'ils soient, trouveraient dans une pareille association le moyen d'échapper à l'attention publique et de guérir plus facilement que chez eux ou dans le plus bel asile qu'on pût jamais inventer.

IV

Un médecin aliéniste allemand s'est cru appelé dernièrement à se poser comme le champion des asiles qui incarcèrent leurs pensionnaires. Pour être agréable probablement à cette foule de spéculateurs dont nous avons parlé, il a cru devoir s'exposer à demander la suppression ou l'abolition de Gheel. Pourquoi? il n'en sait trop rien, et la preuve de cette ignorance se trouve dans le long article qu'il a rédigé et que le Zeitschrifft für Psychiatrie a bien voulu accueillir. La meilleure raison qu'il eût pu invoquer est que Gheel doit être la critique frappante des asiles semblables à celui qu'il dirige.

Il y aurait, ce nous semble, un moyen bien simple de clore le débat sur ce point. On formerait un jury de médecins, de juristes et de philosophes impartiaux. Ils examineraient les malades d'un asile désigné, et les compareraient en nombre égal à ceux de Gheel, même dans les plus mauvaises conditions. Le jury prononcerait ensuite sur la plus grande probabilité de guérison, sur la bonne mine, l'air de contentement et la somme de jouissances de cha-

cune de ces deux catégories de malades.

Il est aisé de prévoir que le jugement à intervenir serait tout en faveur de Gheel. Voici pourquoi.

On sait que l'irritation ou éréthisme nerveux chez les aliénés tient principalement à leur sensibilité souvent exquise, à leur impressionnabilité presque toujours exagérée; or, en forçant les malades à la vie commune, dans une espèce d'hôtellerie ou de cloître, on expose ces natures souffrantes et délicates à des froissements sans nombre, à des douleurs de contact insupportables, à des haines perpétuelles. « Je suis donc réellement fou pour qu'on me condamne à vivre avec ces gens! » s'écriait un mono-maniaque au désespoir. Pour vous convaincre de ce que nous disons, entrez dans un chauffoir quelconque d'aliénés : vous serez frappé à la vue d'un assemblage effrayant de gens dont le malheur consiste à se retrouver partout et toujours avec des fous. Ces hommes et ces femmes, réunis dans diverses salles, sont accablés d'ennui; la chambre où ils passent la nuit ne leur appartient pas, et ce chauffoir, ce préau, ce jardin emmuraillé sont pour eux une espèce de cage qu'ils ne peuvent quitter que le soir pour regagner leur domicile réel, celui où du moins ils n'éprouvent que leur propre tourment. Tout aliéniste verra sur ces figures les symptômes s'aggraver et les chances de guérison disparaître. Or, ces figures ne font que refléter ce qui se passe dans les âmes.

Examinez maintenant ce fou, qui a la jouissance de l'air libre et la propriété de sa chambre, de ses livres, de ses outils, de ses plantes, de ses pierres : il orne son domicile à sa guise; on voit souvent sur la muraille des inscriptions ou des dessins qui ne cèdent qu'aux prescriptions du badigeonnage semestriel. Cet homme est occupé de parfaire son rêve : rien ne le contrarie, il a les champs, les bois ou d'immenses bruyères à sa disposition; il pêche dans les rivières et les canaux, il tend des piéges aux oiseaux, enfin il fait de son temps ce qu'il veut, il n'est astreint le plus souvent qu'à regagner la maison du nourricier pour les heures des repas, encore s'il les oublie, la ménagère aura conservé sa part près du foyer commun. En voici un autre qui, toute la journée, trace dans le sable

de la rue l'histoire de ses pensées; ce sont des hiéroglyphes dont il a seul la clef. Celui-là trouve dans la marche un apaisement à son agitation, il est toujours affairé et rentre joyeux au logis. Vingt autres vont au travail avec le nourricier et ses enfants; les enfants sont leurs pairs, leurs amis, et ils partagent la besogne des plus faibles.

Nous demandons si, à service sanitaire égal, Gheel n'emporterait pas la palme? Nous sommes certain qu'il l'emporterait, parce que, de tous les êtres humains, les aliénés sont ceux qui traduisent au dehors le plus irrésisti-

blement les influences qu'ils subissent.

Parmi les antiréformistes les plus décidés, nous trouvons M. le chirurgien Stevens, médecin en second de St-Lukes Hospital à Londres. Autant que nous pouvons nous le rappeler, M. Stevens, avant son départ pour Gheel, paraissait déjà peu disposé en faveur des colonies; il critiquait même les rapports qui avaient été faits sur Gheel par un médecin anglais fort distingué. Dans un travail que nous regrettons de ne pas connaître, inséré dans l'Asylum Journal et cité par l'Allgemein Zeitschrifft, M. Stevens prétend que mon honorable successeur, M. le docteur Bulckens lui aurait dit « ne posséder à Gheel aucun contrôle sur les exorcismes pratiqués dans la chapelle de Sainte-Dymphna; que, s'il était en son pouvoir de les empêcher, il ne jugerait pas prudent de le faire, parce que ce qui constitue la colonie, ce n'est point l'art médical, mais la foi en sainte Dymphna; et que la sainte disparue ou négligée, Gheel n'aurait plus de raison d'exister (!!).

Il est on ne peut plus adroit ni de plus haute diplomatie de la part de M. Stevens de prendre pour complice de ses opinions le médecin inspecteur de Gheel, justement celui qui est chargé d'améliorer la colonie et qui s'acquitte de ses fonctions avec le plus grand zèle. Par malheur, M. Bulckens prétend, et nous n'avons point de peine à le croire, n'avoir rien dit de pareil. M. Stevens, possédant peu l'usage de la langue française, aura mal compris ce

qu'on lui disait et même ce qu'il voyait. A Gheel on n'exorcise personne; rien de semblable n'a eu lieu depuis peut-être plus d'un siècle; M. Stevens aura confondu l'exorcisme et la neuvaine qui est bien rarement faite dans une chapelle.

Ce qu'on appelle foi aveugle et superstition en une sainte, doit être analysé par un médecin aliéniste en présence des faits. Peut-on croire qu'à Gheel ce soit un restant de barbarie que de bien soigner des infirmes? Enfin les prémisses et les conséquences de M. Stevens ont-elles

un rapport logique?

Suivant notre opinion, sainte Dymphna a un caractère tout différent des autres saints ou saintes qui de droit sont intolérants. La sainte campinaire est simplement charitable; elle aime et protége tous les malheureux qui viennent s'abriter dans son domaine spirituel. Ego sum charitas, voilà sa devise. Aussi, Turcs, juifs, catholiques ou protestants de toutes les communions, trouvent-ils une place dans le cœur des Gheelois. Alors que tout se vend aujourd'hui au poids de l'or, ce reste de barbarie est fort extraordinaire. Arrivons au fait. L'histoire de sainte Dymphna, morale dans son essence, transmise d'âge en âge, a-t-elle une origine positive? Il n'existe aucun document ou légende datant de l'époque à laquelle l'héroïne aurait vécu; la tradition orale ne peut-elle être le résultat de la réaction de l'idée sur les sens, chez une population éloignée de tout centre de critique? Or, l'idée de secourir des malheureux repoussés de toute part, a pu se traduire par la sainte image d'une jeune fille résistant aux passions. Sainte Dymphna est représentée dans l'acte d'implorer le ciel pour les malheureux qui l'entourent; cela n'a pas de quoi irriter un médecin aliéniste. Nous ne pensons pas non plus que M. Stevens soit en droit de supposer que nous croyons à la vertu mystique du symbole, tandis qu'il est très-facile de reconnaître une vertu chrétienne, la charité, cachée au fond de l'histoire de la fille d'un roi irlandais, va-nu-pieds à cette époque reculée,

lequel — s'il a existé — a voulu attenter à l'honneur de son enfant.

Maintenant en quoi cette histoire peut-elle nuire au traitement médical? Il est évident que la sainte a bien mérité de l'humanité, et à ce titre, est digne du respect que l'on doit aux croyances. Le médecin de Gheel peut-il afficher du mépris pour ceux qui veulent recourir à cette réaction de l'esprit sur la matière? La sainte pourrait être abolie! mais qu'a-t-on pour la remplacer? La psychiatrie est une science toute nouvelle; elle a dû passer par certaines phases de développement; l'encellulement et toutes les violences subies par les aliénés en sont une des plus cruelles dont nous venons de sortir; actuellement on se borne encore à étudier l'homme physique; l'homme pensant n'est pas encore à l'ordre du jour, et la preuve, c'est que dans aucune université, soit de l'État, soit libre, l'étude des aberrations morbides de l'esprit ne se trouve inscrite au programme des cours. Cette étude si intimement liée aux lésions des centres nerveux, aux troubles de la sensibilité générale et aux névroses, est abandonnée à des réveurs, à des psychologues, qui, en leur qualité de médecins, sont appelés en Angleterre des mad-doctors et en Belgique zotten doctoren. Donc sainte Dymphna n'est pas encore de trop, et j'espère bien que sa douce influence continuera de protéger nos malades jusqu'à nouvel ordre.

Suivant un article de M. le docteur W. Jessen, où tous les arguments contre Gheel sont couronnés par ces mots : que cette colonie est un exemple dégoûtant (abschreckend) du traitement à air libre, » M. le docteur Bucknill, s'appuyant des observations de M. Stevens, compare Gheel aux petits asiles anglais qu'il appelle avec raison squalid azylums (dégoûtants, honteux). On voit que les adversaires de notre opinion en sont arrivés aux gros mots. Nous ne les suivrons pas sur ce terrain, mais nous demanderons à M. Bucknill en quoi l'on peut comparer une colonie à des maisons particulières où l'on exploite des aliénés de la manière la plus indigne, tandis qu'à

Gheel, ce qu'on admire surtout, c'est le dévouement et le désintéressement des nourriciers.

Les squalid azylums de l'Angleterre, dont les frais sont à peine couverts par la rétribution de quelques rares pensionnaires, ont offert l'inconvénient que des personnes pouvaient y être retenues illicitement. A Gheel, l'aliéné une fois guéri, il n'y a pas de pouvoir au monde capable de l'y faire rester contre son gré, et, s'il voulait y demeurer, les médecins de l'établissement ne le permettraient pas. Que M. le docteur Bucknill vienne étudier Gheel, et nous sommes certain qu'il ne dira plus (suivant l'article de M. Jessen) que créer un Gheel est le rêve de gens sans expérience ou de faibles d'esprit.

Lorsque des colonies auront été établies partout, le public ne pourra plus, comme cela est arrivé, soupçonner des médecins, même ceux qui ont la réputation la mieux établie, d'avoir de secrets arrangements avec les directeurs d'asiles privés, pour y faire retenir criminellement des

personnes saines d'esprit.

Il paraît aussi, toujours suivant le docteur Jessen, que M. le docteur Brown, inspecteur des établissements d'aliénés en Écosse, a fait des observations défavorables sur les colonies. M. Jessen reproduit ces objections. A la première, qui consiste à dire que l'administration financière d'un village soumis à des droits féodaux y empêcherait l'établissement d'une colonie, nous répondrons que le gouvernement peut, dans ce pays, racheter ces droits sans blesser les intérêts de personne, ou plutôt qu'il doit le faire dans l'intérêt de tous, si une colonie est jugée utile. A la seconde objection, qu'après toutes les dépenses faites pour nourrir et habiller les malades comme dans les asiles, il n'y aurait pas de profit, nous répondrons que c'est là une grande erreur ; car admettant même que les frais sussent les mêmes, ce qui n'est pas, nous l'avons prouvé, il resterait un nombre double de cures à cause même de l'air libre et l'éloignement de maux inutiles.

Disons, en terminant, que tous les arguments contre les colonies libres représentent des intérêts personnels ou des préjugés. Le principe qui fait supposer qu'elles ne peuvent exister repose sur un sophisme, à savoir qu'il n'y a pas de médecins, d'administrateurs et de nourriciers assez honnêtes et assez désintéressés pour faire le bien pour le bien. Quand on est réduit à de pareilles excuses, on est bien prêt de tomber dans l'absurde, car à ce compte

il n'y aurait pas de société possible.

En France des médecins admettent la possibilité de créer des colonies; cependant un savant fort distingué a objecté que l'habit noir (pris comme signe de corruption dans un village) ne permettrait pas de confier des femmes aliénées à des familles isolées. Mais s'il y a 7 millions d'hectares de terres incultes, et qu'on en prenne quelques centaines pour une colonie, c'est comme si l'on choisissait le personnel d'un grand établissement; l'intérêt de chaque famille serait au moins le gage de sa moralité. Supposant même que la race romane ou latine soit trop corrompue, il y a dans le nord et l'est de la France des populations de race germanique qui donneraient toute confiance.

En Allemagne et en Angleterre, l'opposition aux colonies d'aliénés est difficile à comprendre, car ces institutions ne sont, comme en Belgique, que le produit de l'esprit méditatif allemand et du sens pratique anglo-

saxon.

Je finis en répétant les paroles que j'ai prononcées devant la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, dans la séance du 1^{er} septembre 1856 : « Je le reconnais, oui, avec peine, le nom de Gheel n'est point apprécié comme il mérite de l'être. Mais pourquoi? D'abord vous savez que le mot aliéné a quelque chose de triste; s'il est malheureux de devenir aliéné, par le temps qui court, il est encore honteux au plus haut degré d'être pauvre. C'est donc la réunion de ces deux mots qui fait la honte de Gheel pour beaucoup de gens, tandis que pour moi elle en fait la gloire; oui, messieurs, j'ai la conviction

que Gheel remplit une haute fonction humanitaire et que son nom n'en deviendra que plus illustre dans les fastes de l'humanité! »

Je disais vrai, car depuis, Gheel a donné son nom et celui du pays à un système renommé par son humanité et que l'on appelle le système belge.

D' J. PARIGOT.

